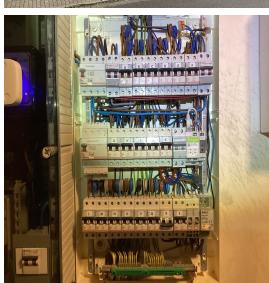


## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

### EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 158/2024/79539/01:1

DATE DU CONTRÔLE 30/09/2024 (15:36 - 16:20) AGENT VISITEUR Thierry Van Vooren  
 ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Trieu à Vallée 184a - 7110 Houdeng-Goegnies TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue Trieu à Vallée 184a - 7110 Houdeng-Goegnies
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle	Demande d'attestation de sécurité pour une visite de contrôle
Propriétaire	[REDACTED]
Responsable des travaux	[REDACTED]
Dérogations applicables/appliquées	Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	541449020715727767
Numéro du compteur	33635520
Index jour/nuit	004229,5/035536,0
Type de coupure générale	Disjoncteur
Câble compteur - tableau	VOB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	40A

### › CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	Pas OK	Nombre de tableaux 2	Nombre de circuits 22+1
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)			
Les fondations datent	D'après le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Boucle	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Type de boucle de terre	Conducteur plein	Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	8,2	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	OK	Protection contre les contacts directs	Pas OK
Test de continuité	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,35
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Adéquation DPCDR – prise de terre	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation protections surintensités – sections	Pas OK
Circuits en défauts d'isolement	Circuit R		

### CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du **30/09/2024**, l'installation électrique de Rue Trieu à Vallée 184a - 7110 Houdeng-Goegnies n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le **30/09/2025**.

Signature de l'agent



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 158/2024/79539/01:1

### › LISTE DES INFRACTIONS

- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. - 4.4.1.5.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- L'utilisation de douilles pour alimenter un point d'éclairage dans l'attente de l'appareil d'éclairage définitif n'est autorisée - 4.2.4.3.a
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique.
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. - 5.2.9.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. - 3.1.3.3.a
- La résistance d'isolation de l'installation n'est pas suffisante. - 6.4.5.1.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivation des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- Un(des cordons prolongateurs/multiprises sont installés en pose fixe. - 5.3.4.7.

### › REMARQUES

- L'installation photovoltaïque n'a pas été contrôlée, le client dispose déjà d'un rapport conforme.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observées ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

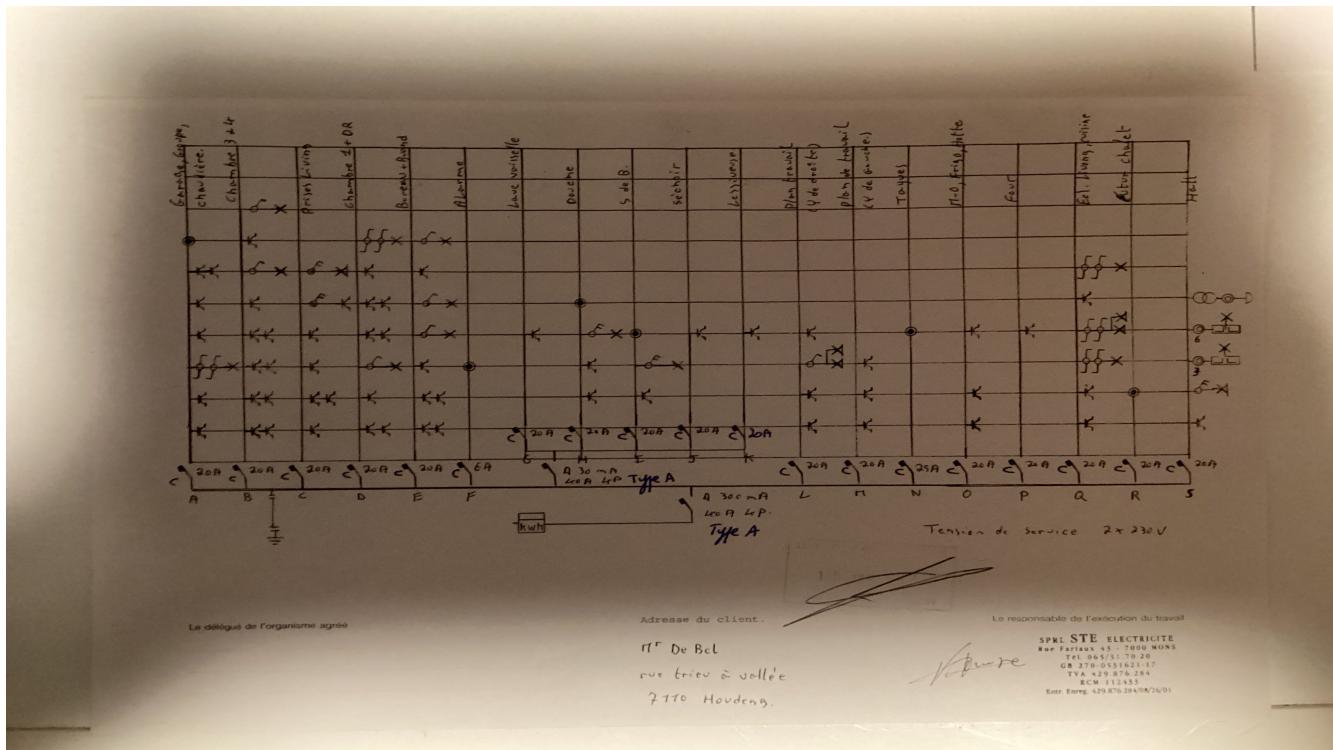
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

## **EXEMPLAIRE ORIGINAL**

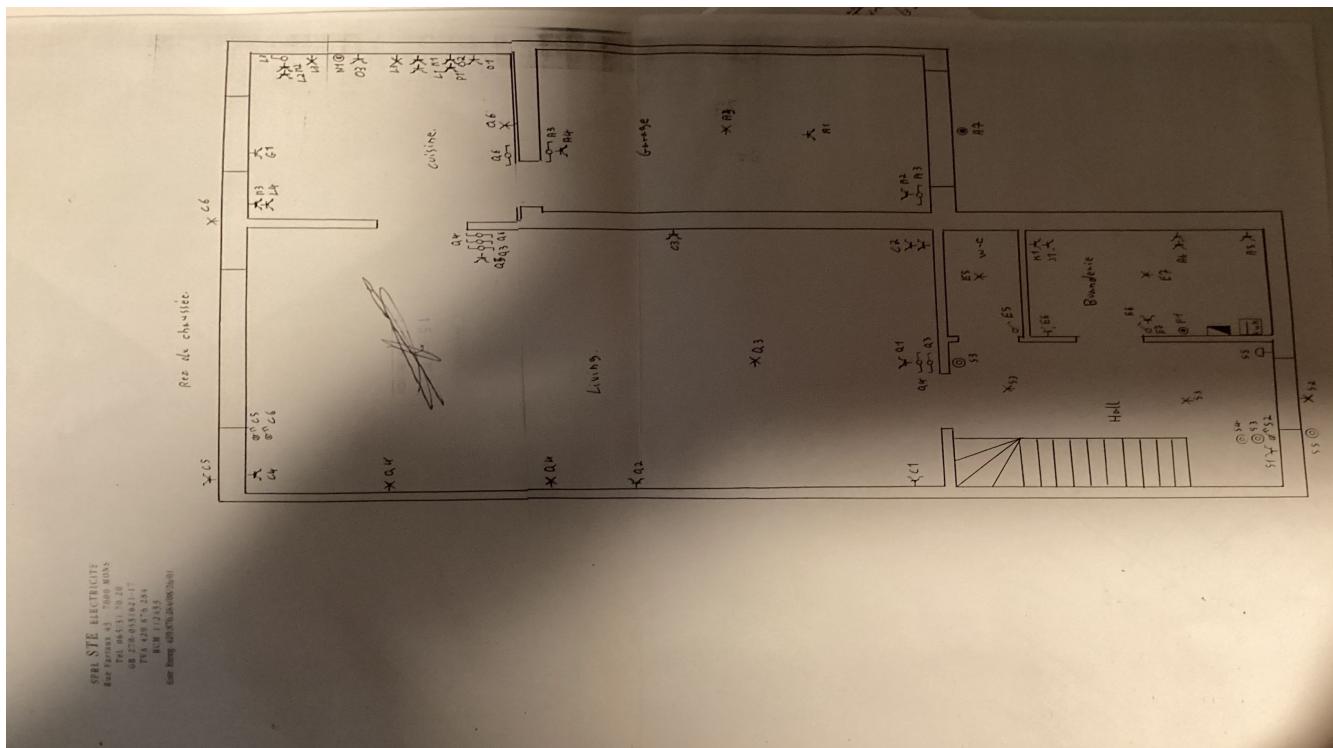
RÉF. 158/2024/79539/01:1

## › ANNEXES

#### **Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation**



## **Plan(s) de position de l'installation**



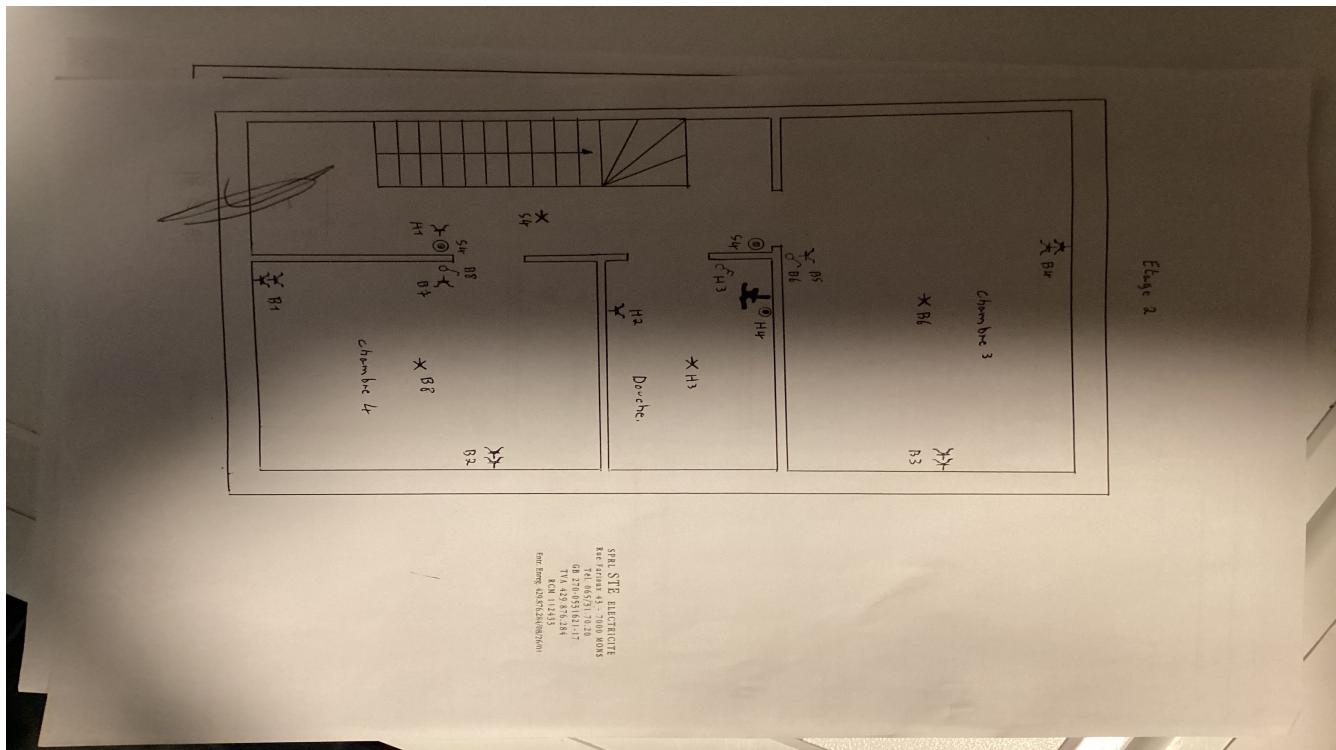
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

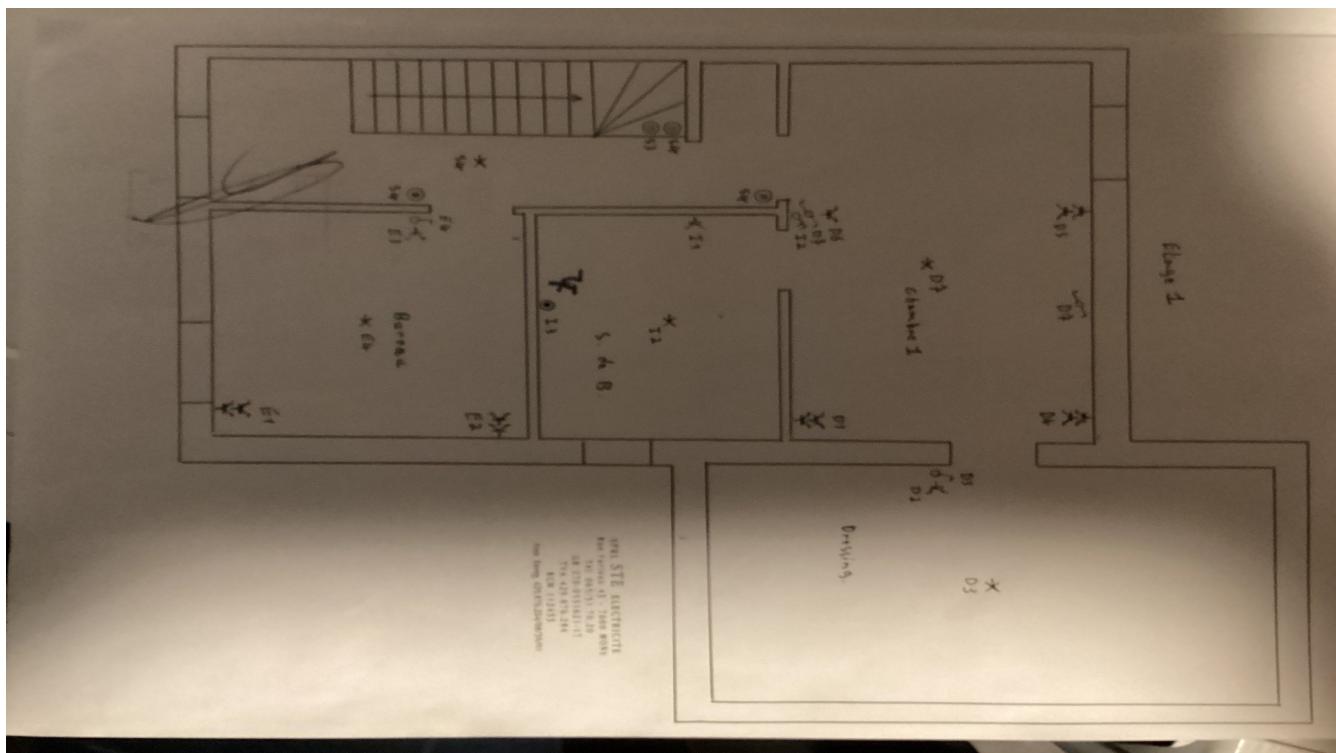
**RÉF. 158/2024/79539/01:1**

### ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



SPRI STE ELECTRICITE  
 Bxl 1080 45 - 1000 WOSSE  
 Tel. 051/31.70.20  
 08.210.051/021/17  
 TVA/BTW 871.244  
 KBO 12435  
 Enr. Eng. USI/TELE/000/000  
 Ann. Eng. OEN/TELE/000/000



SPRI STE ELECTRICITE  
 Bxl 1080 45 - 1000 WOSSE  
 Tel. 051/31.70.20  
 08.210.051/021/17  
 TVA/BTW 871.244  
 KBO 12435  
 Enr. Eng. USI/TELE/000/000  
 Ann. Eng. OEN/TELE/000/000

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

**RÉF. 158/2024/79539/01:1**

### ANNEXES

Autre(s)

**ACEG** Organisme agréé

Station 71 - 1800 Viroinval  
tel. 02 880 88 90  
Info@aceg.be  
www.aceg.be

N° de document: 4657  
N° de rapport: 4620310146005

**Rapport d'inspection d'une installation photovoltaïque ≤ 10kVA**

Date: 27/02/2013 Inspector: Mored Aabai EAN: 54144390201527767

Adresse de l'installation:  
Rue Rue Trix à Vallaé  
Numéro 18A  
Code postal 7110  
Commune Baudour-Saint-Gilles

Elégant: Christian De Bel  
Nom Rue Trix à Vallaé  
Rue Numéro 18A  
Code postal 7110  
Commune Baudour-Saint-Gilles

**REGLEMENTATION** AREU  autre  art 86  autre  art 270  art 271  Syngagrid C10 / C11  
**COMPTEUR PRINCIPAL** N° série: 33635520 Index: 16119,3 Index m: 11809,5 **COMPTEUR VERT** N° série: 36107005 Index: 30700058

**AUTRE COMPTEUR**  PA Index:  exclusif/mult  autre: **PROTECTION DIFFÉRENTIEL** In  Ia  Ia  Ic  Ic  mA  mA

**PHASE**  II  III  IV **PHASE**  II  III  IV **PHASE**  II  III  IV

**PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE** Nombre: 24 Puissance de crête totale (Wc): 6100 Wc

**ONDULEUR(S)** Amperage(s): 1 Pac man (W): 1kW/A Marque: Type Référant: = 1500 mA N° séfie: Protection In + type

**REMARQUES** Ré = -30 Q Référant: = 1500 mA R générale = 4,32 mΩ  OK  NOK

**REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES**  
Il n'y a pas d'infractions ou de notes.

**PIÈGES DE GARNISSAGE** ET Salle 2500 Notes Black

**PIÈGES DE REMARQUES**

EK 8

Page 1 of 2

**CONCLUSION**

L'installation électrique est conforme au RGE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le: 27/02/2038

d'attachment (s) au présent rapport: 2

L'installation électrique n'est pas conforme. Les niveaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être précisés sans délai, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de marion en service des installations, les intaccions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Nombre annexe: 2

**POUR LE DIRECTEUR**

Carole Logue

**POUR L'INSPECTEUR**

Mored Aabai

**Demande du propriétaire ou locataire d'avoir les installations soumises au ABE**

- Le principe vert de conformité de niveau doit être conservé dans le dossier technique de l'installateur.
- Chaque installation doit être installée de manière à ce qu'il n'y ait pas de risques dans la ligne électrique.
- Les intaccions doivent être supprimées et prévenues ou limitées et l'expérience d'ensemble du réseau doit être communiquée à l'ensemble des utilisateurs.
- La mise en œuvre de ces règles est essentielle pour assurer la sécurité de l'usager et de l'environnement.
- La mise en œuvre de ces règles est essentielle pour assurer la sécurité de l'usager et de l'environnement.
- La mise en œuvre de ces règles est essentielle pour assurer la sécurité de l'usager et de l'environnement.

**Qualité**

Le respect de ces règles est essentielle pour assurer la sécurité de l'usager et de l'environnement.

**www.aceg.be**

02 880 88 90 BE06 7340 3288 432 - BTW BE039 865 481

EK 8

Page 2 of 2

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 158/2024/79539/01:1

### › ANNEXES

Autre(s)



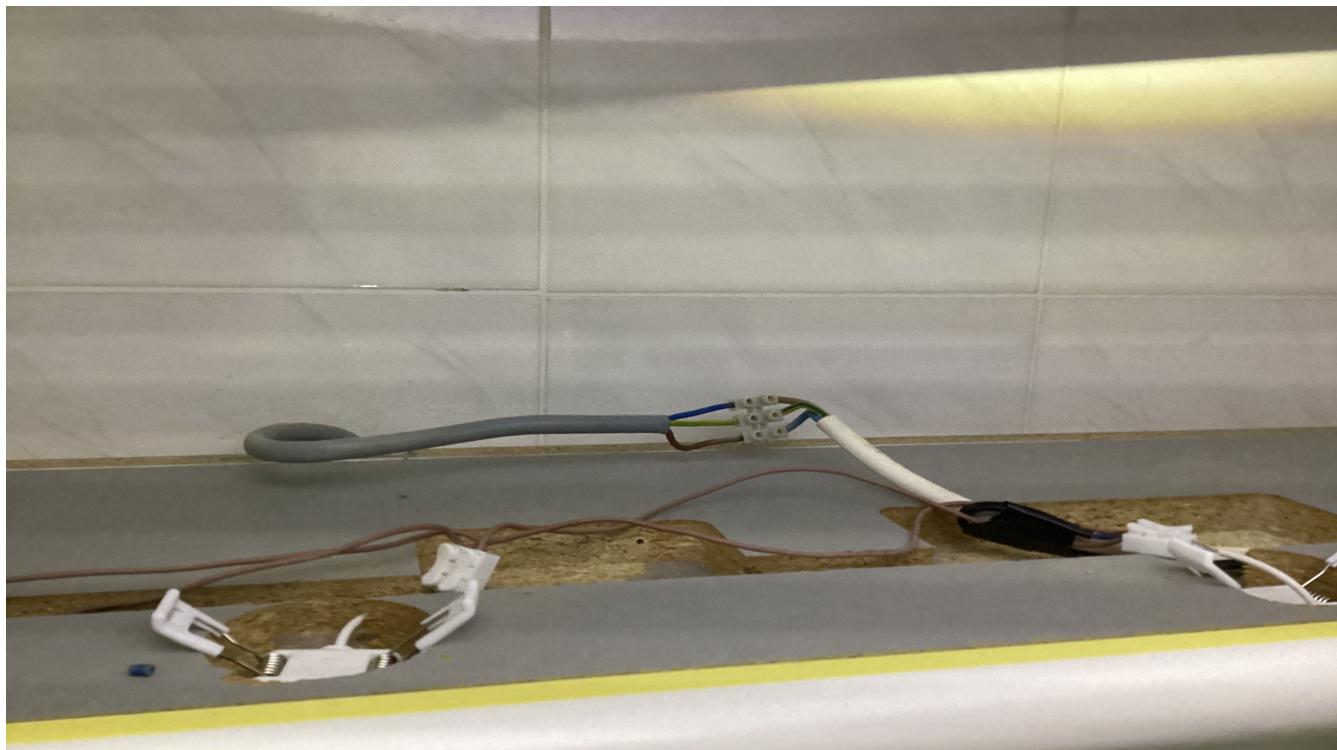
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 158/2024/79539/01:1

### › ANNEXES

Autre(s)



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 158/2024/79539/01:1

### › ANNEXES

Autre(s)

